



A.R.T.P. ATLANTIQUE RESEAUX TRAVAUX

Plaquette

CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

31/10/2025

Serge OILLIC

✓ Certifié par  you sign



Bilan actif

Actif			Au 31/10/2025			Au 31/10/2024
			Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement				
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Fonds commercial (1)				
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	TOTAL					
	Immobilisations corporelles	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	187 178	134 707	52 470	70 132
		Autres immobilisations corporelles	88 106	69 723	18 382	26 767
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		TOTAL		275 284	204 431	70 853
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations				
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés		11 486		11 486	11 156	
Prêts						
Autres immobilisations financières		9 000		9 000	9 000	
TOTAL		20 486		20 486	20 156	
Total de l'actif immobilisé			295 771	204 431	91 340	117 057
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements				
		En cours de production de biens				
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis				
		Marchandises				
	TOTAL					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances ⁽³⁾	Clients et comptes rattachés	140 812		140 812	30 386
		Autres créances	73 425		73 425	18 009
		Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL		214 237		214 237	48 395	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres :)					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		686 563		686 563	718 740	
TOTAL		686 563		686 563	718 740	
Charges constatées d'avance			2 944		2 944	600
Total de l'actif circulant			903 745		903 745	767 736
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursement des emprunts						
Écarts de conversion actif						
TOTAL DE L'ACTIF			1 199 516	204 431	995 085	884 793
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété			Immobilisations		Stocks	Créances clients

Bilan passif

Passif		Au 31/10/2025	Au 31/10/2024
Capitaux propres	Capital (dont versé : 200 000)	200 000	200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	20 000	20 000
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	193 128	
	Report à nouveau		179 686
Aut. fonds propres	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	2 239	37 942
	Situation nette avant répartition	415 367	437 628
	Subvention d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total		415 367	437 628
Provisions	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 331	12 805
	Emprunts et dettes financières divers (3)	180 265	153 304
	Total	187 596	166 110
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
Dettes	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	343 479	156 909
	Dettes fiscales et sociales	46 244	74 390
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8 360
	Autres dettes	2 396	3 896
	Instruments de trésorerie		
	Total	392 121	243 557
Produits constatés d'avance			37 496
Total des dettes et des produits constatés d'avance		579 717	447 164
Écarts de conversion passif			
TOTAL DU PASSIF		995 085	884 793
	Crédit-bail immobilier		
	Crédit-bail mobilier		
	Effets portés à l'escompte et non échus		
	Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	2 165	7 331
	à moins d'un an	577 552	439 833
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques			
(3) dont emprunts participatifs			

Annexe aux comptes
de l'exercice clos-le 31/10/2025



Table des matières

1	Faits caractéristiques de l'exercice.....	2
1.1	Évènements principaux.....	2
1.2	Principes, règles et méthodes comptables	2
2	Informations relatives au bilan.....	3
2.1	Actif	3
2.1.1	Immobilisations incorporelles	3
2.1.2	Immobilisations corporelles.....	3
	Augmentations.....	3
	Diminutions	3
2.1.3	Tableaux des amortissements	4
2.1.4	Immobilisations financières	4
	Augmentations.....	4
	Diminutions	4
2.1.5	Produits à recevoir	5
2.1.6	Créances.....	6
2.2	Passif	7
2.2.1	Capitaux propres.....	7
2.2.2	Charges à payer	9

1 Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 Évènements principaux

Aucun événement ni élément significatif ne sont survenus au cours de l'exercice.

1.2 Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce et du règlement 2016-07 de l'ANC.

Les règles ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices.

2 Informations relatives au bilan

2.1 Actif

2.1.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, déduction faites des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

2.1.2 Immobilisations corporelles

2.1.2.1 Principaux mouvements de l'exercice

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition Apports Virements	Virements poste à poste	Cessions rebuts
Terrains	-	-	-	-
Construction sur sol propre	-	-	-	-
Construction sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	739	-	-
Installations générales, agencements, aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-

2.1.3 Tableaux des amortissements

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	177 645	26 786	-	-	-	204 431
Financières	-		-		-	-
TOTAL	177 645	26 786	-	-	-	204 431

2.1.4 Immobilisations financières

	Augmentations		Diminutions	
	Réévaluation	Acquisition apports Virements	Virement poste à poste	Cessions Rebuts
Participations évaluées par équivalence	-	-	-	-
Titres de participation (y compris évaluées par équivalence. ci-dessus)	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-
Autres titres immobilisés	-	330	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-

2.1.5 Produits à recevoir

Libellés	Montant
INTÉRÊTS COURUS	
Immobilisations financières	-
Participations groupe	-
Participations Hors groupe	-
Clients	-
Associés	-
Valeurs mobilières de placements	568
AUTRES PRODUITS	
Factures à établir	-
RRR à obtenir, avoirs à recevoir	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
État	-
Divers	-
TOTAL	568

2.1.6 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur comptable. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à celle-ci.

	ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		-	-	-
	Prêts		-	-	-
	Autres immobilisations financières		9 000	-	9 000
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		-	-	-
	Autres créances clients		140 813	140 813	-
	Créance représentative des titres prêtés ou remis en garantie		-	-	-
	Personnel et comptes rattachés		-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		-	-	-
	État et autres collectivités publiques	Impôt sur les bénéfices	11 022	11 022	-
		Taxe sur la valeur ajoutée	62 403	62 403	-
		Autres impôts, taxes et versement assimilés	-	-	-
		Divers	-	-	-
	Groupes et associés		-	-	-
	Débiteur divers		-	-	-
Charges constatées d'avance		2 944	2 944	-	
TOTAL		226 182	217 182	9 000	

2.2 Passif

2.2.1 Capitaux propres

2.2.1.1 Tableau de variation des capitaux propres

Libellés	N-1	+	-	N
Capital	200 000	-	-	200 000
Primes, réserves et écarts	20 000	193 129	-	213 129
Report à nouveau	179 687	-	179 687	-
Résultat	37 942	2 239	37 942	2 239
Subventions d'investissement	-	-	-	-
Provisions réglementées	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
TOTAL	437 629	193 129	215 389	415 368

2.2.1.2 Dividendes

Distribution de dividendes pour 24 500 € sur l'Assemblée générale du 5 mars 2025.

2.2.1.3 Capital

Le capital est composé de 20 000 parts sociales de 10 euros de valeur nominale.

Il n'y a pas eu de changement au cours de l'exercice.

Dettes financières et autres dettes

	Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles	-	-	-	-
Autres emprunts obligataires	-	-	-	-
Emprunts et dettes établissement de crédit				
- A 1 an max à l'origine	-	-	-	-
- A + d'1 à l'origine	7 332	5 166	2 166	-
Emprunts et dettes financières Divers	-	-	-	-
Fournisseur et comptes rattachés	340 571	340 571	-	-
Personnel et comptes rattachés	9 066	9 066	-	-
Sécurité sociales et autres organismes	8 920	8 920	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-
TVA	26 120	26 120	-	-
Obligations cautionnées	-	-	-	-
Autres impôts et taxes	2 139	2 139	-	-
Dettes sur immobilisation Et comptes rattachés	-	-	-	-
Groupe et associés	180 265	180 265	-	-
Autres dettes	2 396	2 396	-	-
Dettes titres empruntés ou rem. Garant	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-
TOTAL	576 809	574 643	2 166	-

2.2.2 Charges à payer

Libellés	Montant
CONGES A PAYER	
Congés provisionnés	-
Charges sociales provisionnées	-
Charges fiscales provisionnées	-
INTERETS COURUS	
Emprunts et dettes assimilées	-
Dettes part. groupes	-
Dettes part. hors groupes	-
Dettes sociétés en participation	-
Fournisseurs	-
Associés	7 558
Banques	-
Concours bancaires courants	-
AUTRES CHARGES	
Factures à recevoir	2 909
RRR à accorder, avoirs à établir	2 396
Participation des salariés	-
Personnel	-
Sécurité sociale	-
Autres charges fiscales	1 876
Divers	-
TOTAL	14 739

Société A.R.T.P. (ATLANTIQUE RESEAUX TRAVAUX PUBLICS)
SARL à associé unique au capital de 200 000 euros
Siège social : Parc Artisanal de l'Abbaye III
6 rue Pierre et Marie Curie
44160 PONTCHATEAU

RCS SAINT-NAZAIRE 789 226 651

EXTRAIT PROCES VERBAL DES DECISIONS DE
L'ASSOCIE UNIQUE DU 9 FEVRIER 2026

.../...

II – DEUXIEME DECISION : Affectation des résultats

Monsieur Serge OILLIC, associé unique, décide de distribuer des dividendes pour la somme de 35 000 euros prélevée sur le bénéfice net comptable de l'exercice clos au 31 octobre 2025, à concurrence de 2 239,18 euros et sur le compte « autres réserves » à concurrence de 32 760,82 €, soit un dividende de 1,75 euros pour chacune des 20 000 parts sociales composant le capital social.

Les dividendes seront mis en paiement, au siège social, à compter de ce jour dans le délai légal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'associé unique constate que les 20 000 parts sociales sont détenues par une personne physique.

De même, l'associé unique prend acte que les dividendes perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement, sauf dispense, au Prélèvement Forfaitaire Unique (ou « Flat Tax »), à savoir :

- Prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire à titre d'acompte d'impôt sur le revenu au taux de 12,8 %
- Prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 %

Ces sommes sont télédéclarées et télépayées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensés du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 %, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). Cette demande de dispense du prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de 12,8 % (acquitté au titre de l'impôt sur le revenu au moment du versement des revenus) doit être formulée avant le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement de ces revenus.

Il est également précisé, que les dividendes perçus par des associés et/ou dirigeants, selon le cas, qui relèvent du régime social des travailleurs indépendants sont soumis :

- Aux prélèvements sociaux à hauteur de 18,6 % pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme de 10 % du capital social, des primes d'émission et de la moyenne des sommes versées en compte courant d'associés ;
- Aux cotisations et contributions sociales personnelles obligatoires, pour la fraction des dividendes qui excède une somme de 10 % du capital social, des primes d'émission et de la moyenne des sommes versées en compte courant d'associés.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus :

- soit à la « Flat Tax » :
 - o le prélèvement de 12,8% devient par conséquent définitif ;
 - o le montant de l'assiette relative aux sommes soumises aux prélèvements sociaux (18,6%) fait également l'objet d'un report sur la déclaration d'impôt sur le revenu ;
 - o le montant de l'assiette des cotisations sociales personnelles (part des dividendes versés représentant plus de 10 % du capital social, des primes d'émission et de la moyenne des sommes versées en compte courant d'associé) fait également l'objet d'un report sur la déclaration d'impôt sur le revenu, le cas échéant.
- soit, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif, après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 % :
 - o la somme versée au titre du PFU s'impute sur l'impôt calculé au barème progressif ;
 - o le montant de l'assiette relative aux sommes soumises aux prélèvements sociaux (18,6%) fait également l'objet d'un report sur la déclaration d'impôt sur le revenu ;
 - o le montant de l'assiette des cotisations sociales personnelles (part des dividendes versés représentant plus de 10 % du capital social, des primes d'émission et de la moyenne des sommes versées en compte courant d'associé) fait également l'objet d'un report sur la déclaration d'impôt sur le revenu, le cas échéant.

L'associé unique donne tout pouvoir à la gérance pour la mise en paiement de ces dividendes.

L'associé unique prend acte qu'il a été distribué les dividendes suivants au titre des trois derniers exercices, savoir :

Exercice clos au	Dividendes
31.10.2022	24 450,00 €
31.10.2023	26 800,00 €
31.10.2024	24 500,00 €

.../....

VI – SIXIEME DECISION : Pouvoirs pour formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra et notamment en vue de procéder au dépôt des comptes annuels et d'un extrait du présent procès-verbal au greffe du tribunal de commerce de SAINT-NAZAIRE.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME SIGNÉ AU MOYEN DU PROCÉDÉ ÉLECTRONIQUE YOUSIGN

Monsieur Serge OILLIC
Gérant

Serge OILLIC